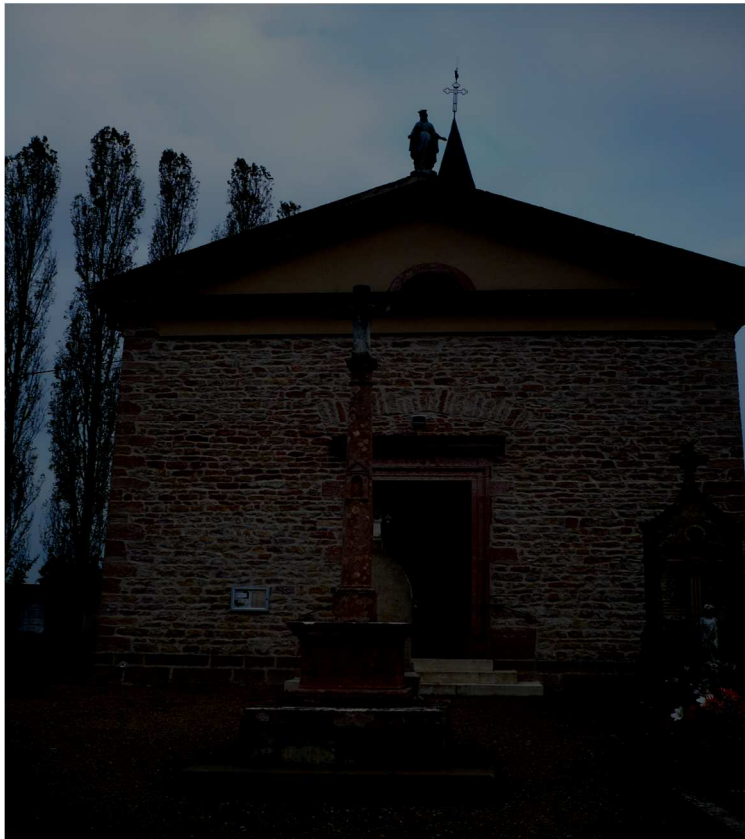


# BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 2 : Décembre 2010



# JOUVENÇON

## **LE MOT DU MAIRE.**

*Nous voilà au seuil de la nouvelle année et voici notre deuxième bulletin. Nous espérons que le premier vous a satisfaits. Le but pour nous est de vous apporter les informations concernant votre commune. Quoi qu'il en soit, nous sommes à votre écoute et nous attendons vos suggestions.*

*Tout d'abord, le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2011. Que cette nouvelle année vous apporte, à vous et à votre famille, bonheur, réussite et surtout une bonne santé. Une pensée, bien sûr, pour ceux qui nous ont quittés, pour nos malades et pour nos anciens qui sont à la maison de retraite.*

*Cette année, avec la crise que tout le monde subit, la gestion n'a pas été facile pour nos communes (moins de subventions que prévu). Malgré tout, nous avons pu réaliser nos projets. Avec une nouvelle équipe, depuis 2008, nous avons continué les travaux de restauration sur les bâtiments communaux.*

*En 2008, nous avons remis en état la toiture de la salle des fêtes avec la démolition des cheminées pour un coût de 6466,77 euros.*

*En 2008-2009, ce furent les travaux dans la cour de l'école, : emplacement-cour bitumé (entreprise De Gata), pose d'une clôture par des membres du Conseil municipal et d'un portail par l'entreprise Vanot pour un coût total de 11526 euros.*

*En raison d'un changement de locataire aux écoles, nous avons procédé à quelques réparations nécessaires.*

*Des bancs ont été achetés et installés sur le parking de la salle des fêtes.*

*La charpente du clocher a été réparée.*

*Des travaux intérieurs', prévus lors du mandat précédent, ont été faits à l'école : remise à neuf du parquet de la salle de Mme Marquès, travaux dans les sanitaires et peinture des murs, pour un coût total de 17826 euros .*

*Des jeux ont été tracés sur le bitume de la cour de récréation et un arbre a été remplacé.*

*Les travaux d'assainissement de l'école ont coûté 11672,99 euros.*

*Quelques bénévoles du Conseil municipal ont remis en état le Pont Saint Robert sur le bief, dans la prairie de Layer.*

*En 2010, la toiture de la salle de réunions a été remise en état pour un coût de 31636 euros avec une subvention du Conseil Général de 8687 euros et une subvention de l'Etat de 7864 euros.*

*Un délesteur a été mis en place à la salle communale et des chaises ont*

*été achetées, ainsi que de nouveaux pieds de tables.*

*Il a été procédé à un début d'enquête pour l'établissement de la carte communale.*

*Un début de procédure est lancé pour la remise en état du vieux cimetière ; celui-ci, ayant de nombreuses pierres tombales écroulées ou presque, présente un danger pour autrui. Pour toute information concernant ce projet, vous pouvez vous renseigner à la mairie*

*Bien entendu, nous continuons l'entretien de notre voirie avec l'aide de la Communauté de communes.*

*Pour nos projets 2011 :*

*Construction d'une plate-forme de lavage pour matériel (bus tracteur...)*

*Réparation de la rampe du pont de la Maredandon avec la commune de La Chapelle-Thècle.*

*Branchement des eaux pluviales au fossé des dépôts.*

*Achat d'un défibrillateur.*

*Pose de panneaux clignotants «50 km/h» aux entrées de l'agglomération.*

*et probablement d'autres travaux à venir en cours d'année.*

*J'en profite ici pour remercier tout le Conseil municipal pour l'aide efficace qu'il apporte, le personnel communal pour sa compétence, les membres du CCAS pour leur dévouement auprès de nos personnes âgées.*

*Je remercie également Pascal Geoffroy et son équipe de bénévoles pour l'installation, chaque fin d'année, des illuminations du bourg et des bâtiments communaux. Un coup de chapeau à Alain Cercy pour la déco de la salle communale, c'est à voir. J'espère que, comme moi, vous aurez apprécié.*

*Je remercie les présidents et les membres des sociétés communales pour l'organisation des manifestations nécessaires à la vie de notre petite commune.*

*Voilà, en quelques mots, un tour sommaire des travaux accomplis et des projets pour 2011.*

*Vous souhaitant bonne lecture, je vous donne rendez-vous en juillet pour un prochain bulletin.*

*BONNE ANNEE A TOUS !*

**PROJET de RENOVATION**

du

## VIEUX CIMETIERE

Une si belle église



Des monuments que l'on dit unique dans le département



Des sépultures en état d'abandon, voire dangereuses.



**La rénovation du cimetière : un sujet tabou** , mais comment rester insensible à ces quelques photos ci-dessus . La mairie a donc envisagé de lancer une procédure de reprise des sépultures en état d'abandon ou considérées comme dangereuses .La liste de ces sépultures sera consultable tous les jours sur le tableau d'affichage de la mairie et au vieux cimetière .

**L'état d'abandon** sera constaté par **un procès-verbal** dressé par le maire ou son délégué **après une visite des lieux** . Les familles seront avisées du jour et de l'heure de cette visite par voie de presse et affichage aux portes de la mairie et du cimetière .

La notification du procès-verbal aux descendants se fera dans les 8 jours à compter de la visite par affichage à la porte de la mairie et celle du cimetière . La liste des concessions dont l'état d'abandon aura été constatée, conformément à la procédure sera déposée à la préfecture et à la sous-préfecture .

A partir de ce moment là , les familles disposeront d'**un délai de 3 ans** pour remettre leur emplacement en bon état de propreté et de solidité .

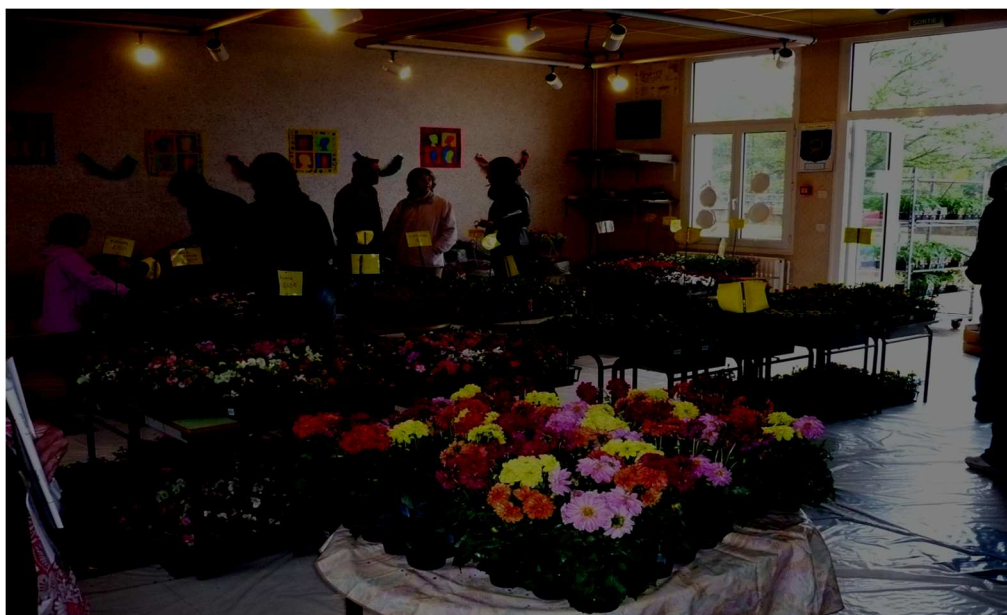
Après écoulement de ce délai de 3 ans , **un nouveau procès-verbal** sera établi dans les mêmes conditions que le premier . Un mois après la notification de ce deuxième procès-verbal , et dans le cas où aucun acte d'entretien n'aura été constaté , le maire pourra saisir le conseil municipal qui décidera de la reprise de la ou des concessions .

A ce moment là , le maire pourra prendre un arrêté prononçant la reprise qui sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa notification

**Que ferons nous alors ?** Difficile de le dire actuellement ; des hypothèses sont lancées mais rien n'est arrêté . Compte tenu de la complexité du dossier et si nous voulons vraiment nous atteler à cette tâche il nous faut d'abord lancer la procédure .

## VENTE de FLEURS

## à JOUVENÇON



Le jeudi 1er mai 2010 , dans la salle de jeu de l'école maternelle s'est déroulée la vente annuelle de fleurs au profit de la coopérative scolaire de 9 à 16 heures à l'initiative de Mmes Trompille et Marquès ,professeurs des écoles.

Solidaires, les parents d'élèves ont été très actifs pour l'installation , la vente des fleurs et le rangement du matériel.

L'excellente participation des parents d'élèves du RPI ainsi que les habitués de cette vente de fleurs a permis une recette aussi importante que les autres années . La mairie a contribué à ce succès en commandant à cette occasion les plantes qui permettent de fleurir les abords de l'école.

Le bénéfice de cette opération permettra d'organiser un spectacle de marionnettes durant le deuxième trimestre de l'année scolaire 2010-2011 et d'acheter un appareil photo numérique.

La Directrice  
Mme Trompille

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DES RESTAURANTS SCOLAIRES**

# **JOUVENÇON - LA GENETE**

## **le 10 septembre 2010**

Etaient présents à l'Assemblée Générale :

Les représentants des mairies des 3 communes (MM TATON – FAUSSURIER – SACLIER)

Le Président M. Pascal COUCHOUX dresse le bilan financier de l'année 2009-2010.

total recettes : 63324.21 Euros

total dépenses : 59454.95 Euros

soit un solde positif de 3869.26 Euros .

Il convient de signaler qu'il existe un impayé de 660 Euros et que la subvention du Conseil Général qui se montait à 912 Euros pour 2009-2010 disparaîtra cette année .

L'association a recensé lors de la première vente de tickets début septembre un total de 117 enfants inscrits qui se répartissent de la manière suivante :

50 enfants inscrits de la commune de Brienne

42 de La Genête

25 de Jouvençon

Si tous ces enfants fréquentent régulièrement la cantine, on obtient 79 repas servis à la cantine de La Genête et 38 à celle de Jouvençon. On constate que plus d'enfants fréquenteront les cantines cette année que l'an passé.

La subvention des trois communes s'élevait à 9400 Euros pour 2009-2010 . Les représentants des trois communes s'accordent à reconduire cette même subvention au prorata des enfants domiciliés sur chacune des communes.

Les diverses manifestations ont permis de dégager des recettes de 4298.06 Euros .Elles seront donc reconduites pour l'année 2010 – 2011.

le LOTO à Jouvençon le dimanche 07 novembre 2010

le repas CREOLE à Brienne le samedi 19 février 2011

Nous noterons le départ de plusieurs membres du bureau de l'association (les enfants quittant le RPI et rejoignant le collège ) compensé par l'arrivée de nouveaux membres fêtée comme il se doit par le pot de l'amitié.

**LE SIVOS DE BRIENNE, LA GENETE, JOUVENÇON**  
**(Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)**

Le regroupement pédagogique intercommunal de Brienne, La Genête et Jouvençon s'est accompagné de la création d'un SIVOS (en 1977 pour Brienne et La Genête, communes rejointes par Jouvençon en 1986).

A ce jour, les effectifs sont les suivants:

Ecole maternelle à Jouvençon :	24 élèves chez Mme Marques (PS ET MS)
	24 élèves chez Mme Trompille (MS et GS)
Ecole primaire à La Genête :	24 élèves chez Mlle Dumont (CP)
	24 élèves chez M Berger (CE1-CE2)
Ecole Primaire à Brienne :	25 élèves chez M Forest (CE2-CM1)
	26 élèves chez M Guillaume (CM1-CM2)

Le SIVOS a la charge du transport scolaire matin et soir et des allers-retours Brienne -La Genête pour le restaurant scolaire.

Pour être transportés dans le bus scolaire, les enfants doivent impérativement avoir 3 ans révolus. Ils sont conduits par Mme Clerc qui est accompagnée par Mme Guigon.

Le SIVOS participe aussi à des transports pour activités scolaires (piscine, équitation, rencontres inter-écoles, etc)

Une autre mission du SIVOS, est la surveillance périscolaire lorsque celle-ci n'est pas assurée par les enseignants:

- Mme Berry (ATSEM) et Mme Piponnier (aide maternelle), pendant et après le repas de midi, à Jouvençon.

- Mme Berry le soir, après la classe, en attendant le bus, à Jouvençon;

- Mme Clerc, pendant et après le repas, à La Genête.

Quant à la garderie de Jouvençon, elle est confiée à Mme Bey (adjoite d'animation). Ce service, mis en place en septembre 2004, accueille les enfants de moins de 6 ans en priorité et les plus grands dans la limite des places disponibles et fonctionne de 7h à 9h et de 16h 30 à 18h 30.

Le SIVOS s'est vu dernièrement attribuer une compétence supplémentaire, celle d'étudier les demandes de dérogations scolaires formulées par des parents qui souhaiteraient que leur enfant fréquente une école autre que celle de sa commune. Si des cas très particuliers ( problèmes de santé par exemple) peuvent conduire à un accueil dans une école spéciale, il faut savoir que c'est au SIVOS de régler les frais de scolarité des élèves qui sortent du RPI et que ceux-ci atteignent parfois un montant très élevé. Un examen vigilant des demandes est donc tout à fait justifié.

Le SIVOS apporte bien sûr son soutien moral à l'Association qui gère le restaurant scolaire et à l'Association des Parents d'élèves à laquelle il a accordé de plus une aide financière de 1000 euros en 2010.

Le SIVOS est représenté par 18 délégués :

G Chaury, JP Faussurier, E Couchoux, AM Volatier, V Santamaria, E Boiret (**Brienne**)

P Taton, C Berger, L Grillot, V Moreira, A Vieux, P Monin (**La Genête**)

L Perret, E Flatot, J Pelletier, V Lachaux, JN Saclier, JC Poncet (**Jouvençon**)

qui ont élu : un Président : JP Faussurier

et 3 Vice-Présidents : G Chaury, P Taton, L Perret.

Le secrétariat est assuré par Mme Garnier.

**LE SIVOS DU COLLEGE DE CUISERY**  
**(Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)**

**Création :** le 1er janvier 1972, pour une durée illimitée.  
Siège social : Mairie de Cuisery.

**Communes rattachées:** Elles sont au nombre de 15.

L'Abergement de Cuisery, Bantanges, Brienne, La Chapelle-Thècle, Cuisery, La Genète, Huilly sur Seille, Jouvençon, Loisy, Mènetreuil, Ormes, Rancy, Ratenelle, Romenay, Simandre.

**Utilité:** Le SIVOS est le cadre indispensable au sein duquel des communes rendues solidaires par la loi (loi du 31 décembre 1970, article 33) peuvent associer leurs efforts pour:

a) assurer une partie du fonctionnement et des frais d'entretien du collège fréquenté par les enfants de leur commune.

b) participer à la construction de nouveaux locaux.

c) améliorer les conditions de vie des élèves (équipements sportifs, restaurant scolaire, sorties culturelles, rencontres sportives...)

d) prendre part à la gestion de l'établissement scolaire.

e) se charger de la gestion de la demi-pension (avec l'association des restaurants scolaires) -Deux conventions ont été signées depuis 1972.-

**Composition:** Le SIVOS est administré par un Comité composé des délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes, à raison de 2 délégués par commune.

Le Président ( J.M. Lhéré) et les 3 Vice-Présidents ( P. Gaudry, J.F. Mousny et P. Faivre) ont été élus le 3 avril 2008.

**Répartition des dépenses:** Elle est calculée au prorata du nombre d'élèves domiciliés dans la commune le jour de la rentrée scolaire. Les dépenses sont des dépenses obligatoires pour le budget de chaque commune adhérente.

A ce jour, le SIVOS n'intervient plus dans la gestion du restaurant scolaire qui est passée à la charge du Conseil Général.

Le SIVOS conduit le projet de construction d'une salle de gymnastique attenante au gymnase existant.

Malheureusement, le SIVOS se trouve confronté à la volonté actuelle de dissoudre nombre de syndicats, dans le cadre de la rationalisation de l'intercommunalité.

Il envisage donc la possibilité de vendre la «villa du principal» dont il est propriétaire. Le produit de cette vente pourrait participer au financement de l'extension du gymnase.

Il propose de mettre à la disposition du département des terrains qui lui appartiennent afin d'y implanter des structures modulaires (en guise de salles de classe) rendues nécessaires par un accroissement du nombre des élèves pour les 3 années à venir.

Si le SIVOS est dissous au plus tard le 1er janvier 2012 comme le souhaite le Sous-Préfet de Louhans, il apparaît que tout n'est pas si simple à régler et que, de plus, son absence fera cruellement défaut aux associations sportives et au foyer socio-éducatif auxquels il apportait chaque année une participation financière.

**Retour sur la fête de la St Maurice  
organisée par le Comité des Fêtes.**



Depuis septembre 2004 , date du dernier défilé de chars, notre fête patronale se limite à un repas dansant avec dans le meilleur des cas une animation apéritive.

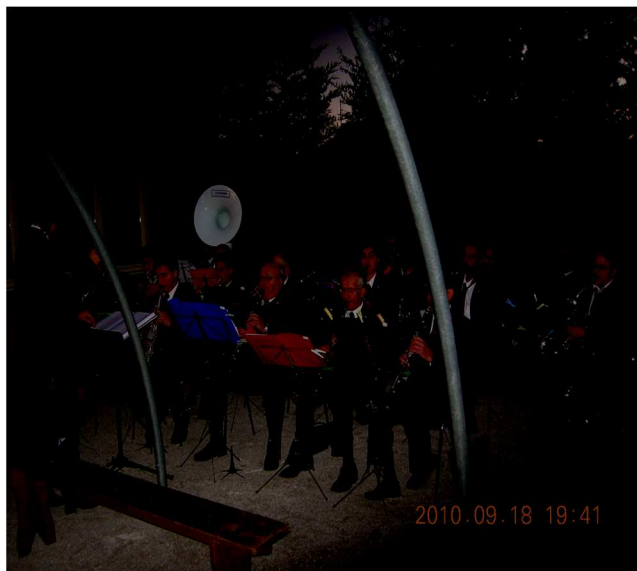
Bien loin de l'effervescence des années fastes des défilés, de l'animation autour du podium de l'attraction des manèges, cette année encore, l'apéritif concert proposé par l'Harmonie de Cuisery a rassemblé un public bien parsemé. C'est dommage car les morceaux choisis étaient variés, plaisants, entraînants et joués avec brio.

Le repas Tartiflette était entièrement préparé par Bourgogne Traiteur et fut servi à 97 convives. Le DJ (G P) sut s'adapter à la demande de la salle et connut un vif succès.

Mais revenons à la préparation de cette soirée. Il s'agissait d'une soirée dansante avec réservation dont la date limite d'inscription était le samedi 11 septembre. Or, le jour où je devais confirmer le nombre de repas soit le lundi 13, nous ne dénombrions que 47 réservations. Que devions-nous faire ? Annuler, maintenir en sachant que cet effectif nous conduirait à un gouffre financier. Après concertation entre les membres du bureau, tiraillés entre l'inquiétude d'un flop et l'espoir de nouvelles inscriptions, nous décidions le maintien de la soirée et je négociais pour 70 repas. Finalement le jeudi 16 septembre, je finalisais le devis avec Bourgogne Traiteur pour 99 participants.

Merci à tous d'avoir répondu présent, d'avoir sollicité Pierre, Paul et Jacques afin que cette soirée devienne un succès et je vous demanderai à l'avenir de respecter les dates de réservation afin de permettre aux organisateurs de garder énergie et sérénité.

Le Président.



LA

SOIREE

CABARET

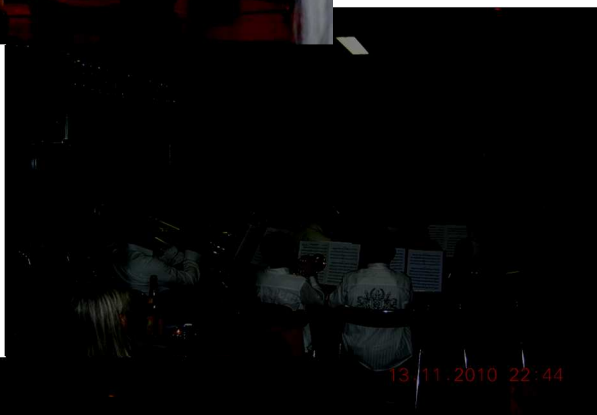
le samedi 13 novembre

Après Mademoiselle LISE ,  
Après CHRIS EVANS ,

vint le tour du PE LOUIS et de l'Orchestre Junior de LOUHANS



Une première partie pour se dégourdir les zygomatiques : la Marie n'aura pas froid cet hiver .



Une deuxième partie où Monsieur Chambard et ses trente musiciens reçoivent une véritable ovation .



Et en troisième partie le Pé Louis se lâcha enchaînant histoire sur histoire plus grivoises les unes que les autres où nos oreilles chastes furent mises à dure épreuve

Une fois encore cette soirée cabaret a attiré de nombreux spectateurs qui nous l'espèrent sont repartis satisfaits et reviendront aussi nombreux l'an prochain. Avant de clore cette page, nous tenons à remercier le Département de Saône et Loire qui dans le cadre du dispositif «Fonds Départemental d'Aide à la Vie Associative Locale» nous a permis d'obtenir une aide financière conséquente et par là même d'assurer cette animation.

## TELETHON

2010

Depuis de nombreuses années , les membres du comité des fêtes ont pris l'habitude de répondre présent à l'occasion du Téléthon . Le façonnage et la vente des tartes au sucre sont devenus

une coutume voire une institution à Jouvençon . Et même si certaines viennent avec leurs rouleaux à pâtisserie , c'est dans la bonne humeur et l'odeur du café chaud que les mains dans la pâte on confronte les savoir-faire de certains , les conseils des anciens et la bonne volonté des derniers.

Dès le vendredi soir, Colette a rapporté à la salle des fêtes la pâte préparée par la boulangerie Gamarre.

Le samedi matin, le rendez-vous est donné à une quinzaine de participants. Daniel est à la pesée, les anciens prodiguent leurs conseils pour mettre la pâte en boule et ceux qui comme moi ne connaissent pas grand chose à la pâtisserie regardent et s'essaient. Et même si le résultat n'est pas terrible, nous pouvons toujours compter sur Nicole pour rectifier le tir.

Après la pause café, place aux dames qui grâce à leurs rouleaux transforment les boules en tartes.



Pendant ce temps Pascal et Gérard s'activent afin que les fours à pain soient prêts pour 9 heures. A l'heure dite, les tartes sont emportées sur les 2 sites de cuisson et dès 10 heures la vente peut débuter.

A 10h30 la salle des fêtes s'illumine de la présence et du sourire du petit Baptiste qui donne tout son sens à cette journée. A 11h30 les 90 tartes confectionnées, les 30 billets de tombola sont vendus et le bénéfice (600 Euros environ) est rapporté à Cuisery où Carole Déliot et son équipe sont chargées de collecter les fonds des différentes associations locales participant à ce téléthon 2010.

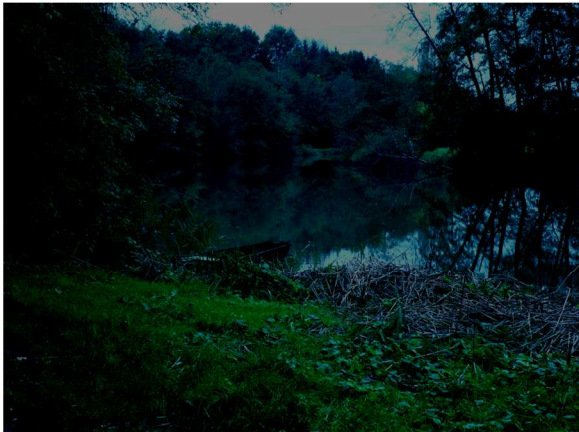
## Nouvelle rubrique : **Paysages de JOUVENÇON**

Pour que les Anciens fassent appel à leur mémoire

Pour que les plus Jeunes trouvent un objectif de ballade



Pour que tous puissent en parler



Toutes ces photos ont été prises à moins de 100 m les unes des autres. Alors, si vous ne reconnaissez pas l'endroit, allez donc faire un tour du côté de chez Gilles.

**La CHORALE, c'est reparti !**

Chaque lundi soir, de 20 heures à 21 heures 30, c'est avec beaucoup de plaisir que 25 choristes se retrouvent pour chanter ensemble à la salle des fêtes.

La direction est assurée par Madame Diane Gros qui, par sa compétence et sa gentillesse sait capter l'attention de son auditoire. Les chants appris sont des morceaux de variété française adaptés à 2 ou 3 voix.

Le coût de la participation est de 12 euros par mois. Il n'est pas nécessaire de connaître la musique pour venir chanter.

Alors si le «choeur» vous en dit, venez nous retrouver pour faire un essai et peut-être faire partie de notre groupe.

## **RECENSEMENT DES JEUNES**

Depuis Janvier 99 ,tous les jeunes français , garçons et filles , doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile . Cette obligation est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire .

Les jeunes gens doivent se présenter à la mairie , munis d'une pièce d'identité , du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile (rempli sur papier libre par l'un des parents )

La secrétaire de mairie leur remettra alors une attestation de recensement qu'il conviendra de conserver précieusement . En effet , elle sera demandée pour toute présentation à un examen , à un concours ainsi que lors de l'inscription au permis de conduire (A1) .

Cette attestation deviendra caduque une fois passée la journée défense et citoyenneté .

## **LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE UNE ETAPE VERS L'AGE ADULTE**

Le service militaire n'existe plus , mais une journée consacrée à la Défense l'a remplacé et s'adresse à tous , garçons comme filles .

La convocation intervient entre la date du recensement et les 18 ans .

Cette journée présente un double objectif :

- Rappeler aux futurs citoyens que même si nous vivons dans une époque de paix , nous devons toujours être prêts à défendre notre territoire
- Faire connaître les armées et leurs métiers civils et militaires .

Trois grandes activités sont prévues au cours de cette journée :

- Des tests d'évaluation de la langue française .
- Une présentation de la Défense Nationale .
- Une présentation des différentes formes d'engagement possible .

En fin de journée , un certificat individuel de participation est remis qui remplacera l'attestation de recensement et devra être présenté pour l'inscription aux épreuves du Bac mais aussi du permis de conduire ou encore à l'inscription à l'Université .

## LE CALENDRIER 2011

## DES MANIFESTATIONS

<p><b>JANVIER</b></p> <p>Vendredi 7 janvier Les vœux du maire Jeudi 20 janvier Tarot du club</p>	<p><b>JUILLET</b></p> <p>samedi 9 juillet Méchoui des anciens combattants</p>
<p><b>FEVRIER</b></p> <p>Samedi 5 février Repas de la chasse Mercredi 9 février A.G. Du comité paroissial samedi 12 février Soirée dansante des restaurants scolaires dimanche 20 février Thé dansant du comité des fêtes Samedi 26 février Repas des conscrits</p>	<p><b>AOUT</b></p> <p>Samedi 6 août et dimanche 7 août Ball Trap Jeudi 11 août Pétanque du club Samedi 20 août Sanglier à la broche (chasse)</p>
<p><b>MARS</b></p> <p>Dimanche 13 mars Loto APE à Brienne Samedi 19 mars Cérémonie au monument FNACA Dimanche 20 mars 1er tour des élections cantonales Dimanche 27 mars 2ème tour des élections cantonales</p>	<p><b>SEPTEMBRE</b></p> <p>Samedi 17 septembre Repas dansant de la Saint Maurice</p>
<p><b>AVRIL</b></p>	<p><b>OCTOBRE</b></p> <p>Dimanche 2 octobre Repas CCAS Samedi 8 octobre Repas de la chasse Dimanche 23 octobre Repas paroissial</p>
<p><b>MAI</b></p> <p>Dimanche 8 mai Cérémonie au monument au morts</p>	<p><b>NOVEMBRE</b></p> <p>Jeudi 3 novembre AG club dimanche 6 novembre Loto des restaurants scolaires à Jouvençon Vendredi 11 novembre Cérémonie au monument aux morts Vendredi 18 novembre Belote du club Samedi 19 novembre Boudin de la chasse Soirée cabaret Jeudi 24 novembre AG comité des fêtes Samedi 26 novembre Choucroute de la gym</p>
<p><b>JUIN</b></p> <p>Samedi 4 ou 11 juin Pétanque de l'APE à Brienne Samedi 18 juin Fête de la musique (à l'étude)</p>	<p><b>DECEMBRE</b></p> <p>Samedi 3 décembre Téléthon ou soirée comité des fêtes Samedi 10 décembre Vente de pizzas et tartes APE à</p>

A rajouter une soirée cabaret ou casino organisée par le comité des fêtes . Des tractations sont en cours . Rien n'est acquis au moment de la rédaction de ce calendrier .